Vos questions / nos réponses

mémoire cesf + demande de documentation

Par Profil supprimé Postée le 22/01/2011 09:41

> Bonjour,
>
> Je suis en troisième année de conseillère en économie sociale et familiale et je souhaite faire mon mémoire sur l'accompagnement des personnes qui fume du cannabis. Pourriez vous me dire si la Cesf à un rôle pour ces personnes la ? Et si oui quels sont ces rôles à ce niveau la ??
> merci d'avance pour votre aide

Mise en ligne le 24/01/2011

Bonjour,

La consommation abusive de cannabis peut entraîner des conséquences négatives pour l'usager et son environnement. Le conseiller en économie sociale et familiale (CESF) a donc une place importante dans le cadre d'une prise en charge pluri-disciplinaire. Qu'il s'agisse d'insertion socio-professionnelle, d'accès et maintien au logement, de démarches de surendettement ou de conseils en hygiène de vie, l'accompagnement des personnes par un CESF fait partie intégrante de l'offre de soin en addictologie.

Pour obtenir de la documentation au sujet du cannabis, mais aussi pour vous faire une idée du type d'accompagnement proposé en addictologie, nous vous invitons à prendre contact avec les deux centres de soins spécialisés ci-dessous.

Vous pouvez aussi prendre contact avec le comité départemental d'éducation pour la santé (CODES) de Grenoble, pour un éventuel complément de documentation.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Service d'Addictologie Mutualiste des Alpes - SAM des Alpes

34 avenue de l'Europe
Immeuble Le Trident, Bât A
38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 12 90 80
Site web : urlz.fr/gsVJ
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 18h - Mardi de 13h à 18h uniquement
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 18h - Mardi de 13h à 18h uniquement
Consultat° jeunes consommateurs : Les mercredi après-midi sont privilégiés mais possibilité de consultation sur le reste de la semaine

Voir la fiche détaillée

Promotion Santé - Délégation Isère

23,avenue Albert 1er de Belgique
38000 GRENOBLE

Tél : 04 57 58 26 84
Site web : ireps-ara.org/ind/m.asp
Secrétariat : Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30h
Centre de documentation : De préférence sur rendez-vous les : lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Accueil sans rendez-vous possible (ou rendez-vous) les mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h 04 76 00 63 46 - documentation38@ireps-ara.org

Voir la fiche détaillée